

L'avantage de ses finances, la paix dont l'Europe continuë à jouïr. Sa Majesté épargne par cette réforme une somme très-grosse par an ; & pour rendre l'avantage plus réel, on parle d'étendre la réduction aux Régimens Suisses & aux troupes nationales. Sur quoi l'on remarque que les circonstances ne sauroient être plus favorables à un arrangement de cette nature. Le Roi est en paix avec tous ses voisins, & il vient d'affermir ses liaisons d'amitié avec plusieurs d'entre-eux. Les affaires étrangères sont dans une situation qui n'exige de la part de cette Cour, aucun autre intérêt que celui qui naît de la bonne intelligence. Telles sont entre-autres les affaires de l'Empire, où l'on est occupé du soin de concilier les esprits & de réunir les suffrages pour l'élection d'un Roi des Romains. « C'est (dit-on à la Cour) un arrangement domestique que cette élection, dont la décision dépend absolument de la sagesse & de la détermination du Corps Germanique, & Sa Maj. respecte trop les droits de cet auguste Corps, pour entreprendre sur les prérogatives d'aucun de ses Membres ou Co-Etats. Elle estime l'amitié de tous, étant disposée à la cultiver également, & à remplir d'ailleurs, avec l'exactitude requise, ce que lui impose sa qualité de Garant du Traité de Westphalie. » Le Président Ogier, nommé pour se rendre dans quelque tems à Ratisbonne, sera chargé d'y renouveler solennellement ces assurances. En attendant, le Roi a fait faire par ses Ministres dans les Cours de l'Empire, une déclaration qui y est conforme, & y a fait ajouter quelques représentations sur la nécessité de procurer aux Cours de *Dresde* & de *Manheim* l'indemnité qu'elles sollicitent pour leurs prétentions,